

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 février à vingt heures, se sont réunis à la mairie de St Lumine de Clisson, les membres du conseil municipal en séance publique, dûment convoqués le 15 février 2024, sous la présidence de **Madame Janik RIVIERE, Maire de Saint-Lumine-de-Clisson.**

**Etaient présents :** MM. Janik RIVIERE, Maire ; Xavier GUILLOU, Franck GASTINEAU, Marie-Françoise RIVIERE, Yannick BOVAGNET, adjoints ; Bruno CORMERAIS, Louisette CAILLON, Stéphane BOURON, Cosmin PLESAN, Audrey CHICHET, Teddy PRIEUR, Julie BAUDRY, Mathieu FRESLON ; conseillers municipaux.

**Absents excusés :**

- Hélène CADIOU
- Sandrine BACHELIER
- Tanguy CHATELLIER,

**Absentes représentées :**

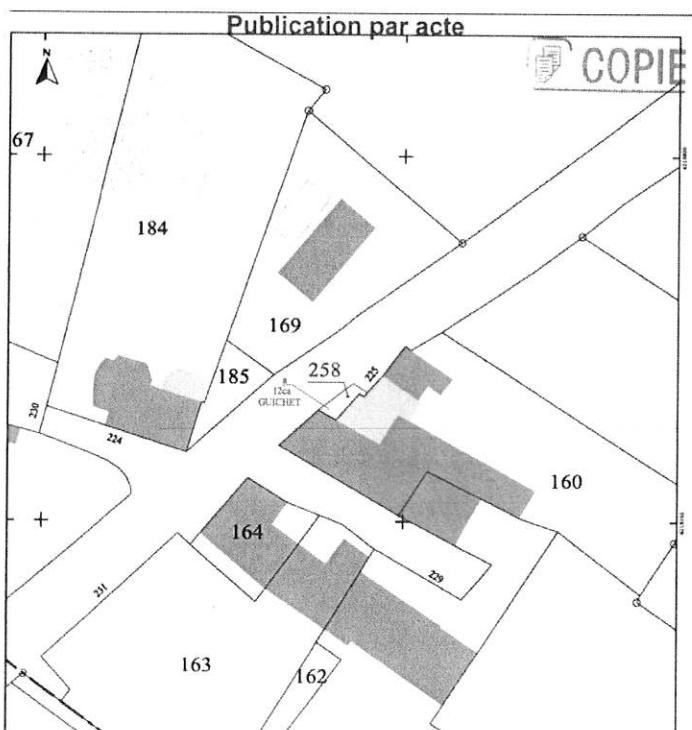
- Valérie DRAN qui a donné pouvoir à Marie-Françoise RIVIERE
- Emilie BREGAINT qui a donné pouvoir à Stéphane BOURON
- Céleste MORISSEAU qui a donné pouvoir à Julie BAUDRY

**Secrétaire de séance :** Marie-Françoise RIVIERE

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	19
<u>Nombre de Membres présents :</u>	13
<u>Nombre de suffrages exprimés :</u>	16
<u>Votes Pour :</u>	16
<u>Votes Contre :</u>	0
<u>Abstentions :</u>	0

### OBJET : CESSION DE TERRAIN LES MILLAUDS – 202402101

Marie-Françoise RIVIERE présente la demande de Monsieur Franck GUICHET qui consiste à acquérir une parcelle issue du Domaine Public, d'environ 12 m<sup>2</sup> sis les Millauds, jouxtant la parcelle cadastrée section ZC N°160 dont il est propriétaire :



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission urbanisme ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture  
044-214401739-20240222-202402101-DE  
Date de télétransmission : 28/02/2024  
Date de réception préfecture : 28/02/2024

Constate,

- la désaffection de la parcelle issue du Domaine Public, d'environ 12 m<sup>2</sup> sis les Millauds, jouxtant la parcelle ZC 160 telle que présentée ci-dessus.

Prononce,

- le déclassement de la parcelle issue du Domaine Public, d'environ 12 m<sup>2</sup> sis les Millauds, jouxtant la parcelle ZC 160 telle que présentée ci-dessus.

Décide,

- de céder ladite parcelle à Monsieur Franck GUICHET aux conditions particulières suivantes :
  - prix de vente 38 € le m<sup>2</sup> net vendeur.
  - frais de bornage et de mesurage de la parcelle à la charge des demandeurs.
  - frais de passation d'un acte authentique à la charge de l'acquéreur.

Prononce,

- le retrait de la délibération 201903106 du 7 mars 2019.

Autorise,

- Madame le Maire, ou à défaut ses adjoints, à effectuer toutes les démarches et à signer les pièces afférentes à la présente délibération.

Décide,

- de transmettre au représentant de l'Etat la présente délibération.

Certifiée exécutoire par la Maire  
compte tenu de la réception en  
Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours devant le  
tribunal administratif de Nantes (6  
Alle de l'île Gloriette-CS 24111-  
440410 NANTES) dans un délai de  
deux mois à compter de sa  
publication et/ou sa notification.

Marie-Françoise RIVIERE,  
Secrétaire de séance.



Fait à St Lumine de Clisson, le 22 février 2024

Janik RIVIERE  
Maire

